Nations Unies ESCAP/81/6

Conseil économique et social

Distr. générale
8 janvier 2025

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Quatre-vingt-unième session
Bangkok, 21-25 avril 2025
Points 4 et 5 de l'ordre du jour provisoire*

Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement

Examen de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique et questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Résumé des progrès accomplis dans l'application des résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Note du secrétariat

Résumé

On trouvera dans le présent document des informations sur les progrès accomplis dans l'application des résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Le secrétariat doit soumettre un rapport sur le sujet à la Commission à sa quatre-vingt-unième session.

La Commission souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis, adresser ses observations et donner de nouvelles orientations au secrétariat aux fins de l'application effective des résolutions.

* ESCAP/81/1.

Merci de recycler

I. Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement

Résolution 79/3
Soutenir le développement durable des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique

1. Demandes formulées dans la résolution

1. Au paragraphe 4 de sa résolution 79/3, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a prié la Secrétaire exécutive :

a) De continuer d'aider les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique à renforcer leurs capacités et à attirer les investissements pour mettre en œuvre les plans d'action qui sont pertinents et atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international ;

b) De continuer d'analyser les obstacles au développement durable que rencontrent ces groupes de pays et de présenter les principales conclusions et les messages clefs découlant de cette analyse dans un rapport qui sera examiné par l'Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement pendant le débat ministériel des sessions de la Commission ;

c) D'intensifier les programmes régionaux d'aide aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement portant sur la connectivité durable et les initiatives de reboisement visant à réduire la vulnérabilité aux changements climatiques, en utilisant les ressources existantes ;

d) D'inviter les partenaires de développement au niveau international à accorder leur attention et leur appui aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement en les aidant à recueillir et à analyser des données sur le risque de catastrophe, en transférant les technologies de manière volontaire et selon des modalités arrêtées d'un commun accord et en allouant davantage de fonds, dans la limite des ressources existantes, à l'atténuation des dégâts afin d'appliquer avec succès le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et d'atteindre les objectifs de développement durable ;

e) De lui présenter un rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution à sa quatre-vingt-unième session.

2. Progrès accomplis

2. Comme suite aux demandes formulées au paragraphe 4 a) de la résolution 79/3 de la Commission, le secrétariat a continué à fournir une aide au renforcement des capacités et une assistance technique aux pays en situation particulière. Aux niveaux régional et sous-régional, le secrétariat a mis en place des plateformes de renforcement des capacités, d'apprentissage mutuel et d'échange d'informations. Ces plateformes couvraient l'examen régional final du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa). En

août 2023, un atelier relatif au Programme d'action de Vienne a été organisé en Thaïlande et un atelier relatif aux Orientations de Samoa a été organisé aux Tonga. Le secrétariat a également organisé le premier examen biennal Asie-Pacifique du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031, ainsi qu'un atelier connexe, qui ont tous deux eu lieu au Cambodge en décembre 2024.

3. À l'échelle des pays, le secrétariat a continué d'assister les pays les moins avancés, en particulier en ce qui concerne leur reclassement. Par exemple, le secrétariat, par l'intermédiaire de son Bureau sous-régional pour le Pacifique, a aidé le Gouvernement salomonais à formuler et valider sa stratégie de transition sans heurt. Le secrétariat a également continué d'aider les autres pays en voie de reclassement en leur fournissant des supports de connaissances, en renforçant leurs capacités et en leur apportant une assistance technique.

4. En ce qui concerne les pays en développement sans littoral, le secrétariat a aidé le Kazakhstan et la Mongolie à formuler des plans d'action pour faire progresser le commerce numérique et l'intégration de la chaîne de valeur. En Asie du Nord et en Asie centrale, des activités de renforcement des capacités ont été organisées pour encourager l'innovation et appuyer l'adoption des technologies nouvelles et émergentes visant à faire avancer une transformation verte aux fins du développement durable.

5. Le secrétariat a continué d'aider les petits États insulaires en développement à renforcer les effets des investissements sur l'égalité des genres. Il a soutenu le Gouvernement fidjien dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique du pays relatif aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises et d'une feuille de route pour la Banque centrale des Fidji visant à réduire les disparités fondées sur le genre dans l'inclusion financière.

6. Pour attirer davantage les investissements dans les pays en situation particulière, le secrétariat a organisé des activités de renforcement des capacités en présentiel et selon des modalités hybrides et travaillé avec six pays en situation particulière en vue de mettre au point des stratégies de mobilisation des investissements dans les secteurs pertinents. Dans le domaine de l'énergie, le secrétariat a aidé les États fédérés de Micronésie, l'Ouzbékistan et le Timor-Leste à élaborer des feuilles de route nationales relatives à la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7 (Énergie propre et d'un coût abordable).

7. Comme suite aux demandes formulées au paragraphe 4 b) de la résolution, le secrétariat a continué à fournir des analyses sur les enjeux du développement durable dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, notamment via la série de rapports annuels sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers, dont les résumés ont été soumis à la Commission pour orienter ses délibérations. Dans son rapport de 2024, le secrétariat a examiné le rôle transformateur de la transition numérique et de l'automatisation dans l'amélioration des capacités de production de ces pays. Dans son rapport de 2025, il fournira une vue d'ensemble des nouveaux programmes d'action et de leur alignement sur les objectifs de développement durable, ainsi que des enseignements tirés des programmes précédents et des mécanismes d'appui disponibles.

8. Comme suite aux demandes formulées au paragraphe 4 c) de la résolution, le secrétariat a continué de faciliter la participation des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement à la coordination régionale du développement des

infrastructures de transport terrestre, en particulier par la mise en œuvre de l'Accord intergouvernemental sur le Réseau routier asiatique, de l'Accord intergouvernemental sur le Réseau ferroviaire transasiatique et de l'Accord intergouvernemental sur les ports secs, ainsi que par le dialogue régional sur la connectivité maritime durable. Une assistance technique a été fournie afin d'aider ces groupes de pays à accroître l'utilisation du transport ferroviaire international, des ports secs et du transport par voie navigable et plus particulièrement du transport à faible émission de carbone. Les petits États insulaires en développement ont bénéficié de nouveaux supports de connaissances, de dialogues stratégiques et de sessions de formation afin de mieux articuler leurs priorités en matière de connectivité et leurs besoins aux niveaux national, sous-régional et régional.

9. Pour répondre aux problèmes de déforestation, le secrétariat a organisé des séances de renforcement des capacités et encouragé la mise en commun des connaissances dans le cadre du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement. Le secrétariat a fait un état des lieux des liens entre la désertification et la dégradation des terres d'un côté et les changements climatiques de l'autre, organisé une réunion conjointe avec la Mongolie en 2023 et élaboré un document récapitulatif pour l'Asie du Nord-Est en 2024. Grâce au Programme, le secrétariat facilite des activités de collaboration alignées sur les questions devant être examinées à la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, qui se tiendra en Mongolie en 2026.

10. Comme suite aux demandes formulées au paragraphe 4 d) de la résolution, le secrétariat a créé des ensembles de données de haute résolution sur les risques climatiques et les risques de catastrophe, conçus spécifiquement pour certains pays, et fourni une formation sur l'utilisation pratique de ces ensembles de données dans l'analyse des effets des risques de catastrophes à l'intention du Bhoutan, du Cambodge, des Maldives, du Népal et du Tadjikistan, en phase avec l'initiative « Alertes précoces pour tous » et en coordination avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et l'Organisation météorologique mondiale. Ces activités ont permis d'améliorer la connaissance des risques de catastrophe, d'améliorer les capacités de prévision et de renforcer les systèmes d'alerte rapide dans les pays cibles.

II. Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

Résolution 79/4
Accélération de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour bâtir un avenir meilleur pour tous en Asie et dans le Pacifique

1. Demandes formulées dans la résolution

11. Au paragraphe 6 de sa résolution 79/4, la Commission a prié la Secrétaire exécutive :

a) De faire en sorte que le rapport du dixième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et son additif soient soumis pour examen lors des dialogues sur le développement durable organisés à l'échelle mondiale, notamment au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2023 et au Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023, qui se tiendront à New York les 19 et 20 septembre ;

b) De continuer à soutenir les membres et les membres associés aux fins de l'accélération de la mise en œuvre des objectifs de développement durable par l'intermédiaire de mesures et d'initiatives régionales ;

c) De lui rendre compte des progrès accomplis dans l'application de la présente résolution à sa quatre-vingt-unième session.

2. Progrès accomplis

12. Comme suite aux demandes formulées au paragraphe 6 a) de la résolution 79/4 de la Commission, le secrétariat a soumis le rapport du dixième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et son additif pour examen au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2023 (E/HLPF/2023/3/Add.4). En outre, le Vice-Président du dixième Forum et délégué en charge de la direction générale de la planification du Cambodge, M. Pagnathun Theng, a présenté le rapport et les messages clefs du Forum régional au forum politique de haut niveau pour le développement durable. Par ailleurs, le rapport du onzième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et son additif ont été présentés pour examen au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2024 (E/HLPF/2024/3/Add.4).

13. Comme suite aux demandes formulées au paragraphe 6 b) de la résolution, le secrétariat a continué d'aider les membres et les membres associés de la Commission à accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Le secrétariat a organisé les forums sous-régionaux sur les objectifs de développement durable ci-après : Asie du Sud et du Sud-Ouest (Katmandou, octobre 2023) ; Asie du Nord et Asie centrale [Almaty (Kazakhstan, novembre 2023] ; Asie du Sud-Est (Bangkok, novembre 2023) ; Asie de l'Est et du Nord-Est (Beijing, novembre 2023) ; Pacifique (Suva, novembre 2023). En marge des forums sous-régionaux, le secrétariat a organisé des ateliers sous-régionaux sur les examens nationaux volontaires comme plateformes d'apprentissage par les pairs et d'échange d'informations. Ces ateliers ont permis aux participant(e)s de se pencher sur les préparatifs et le suivi de leurs examens nationaux. Ces forums et ateliers sous-régionaux ont alimenté les discussions du onzième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, qui s'est tenu sur le thème « Renforcer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et éliminer la pauvreté en période de crises multiples : mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes en Asie et dans le Pacifique ».

14. De même, les forums sous-régionaux de préparation au douzième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable ci-après ont été organisés : Pacifique (Suva, octobre 2024) ; Asie du Nord et Asie centrale [Almaty (Kazakhstan), octobre 2024] ; Asie de l'Est et du Nord-Est [Incheon (République de Corée), octobre 2024] ; Asie du Sud-Est (Bangkok, novembre 2024) ; Asie du Sud et du Sud-Ouest (New Dehli, novembre 2024). Des ateliers sous-régionaux sur les examens nationaux volontaires fondés sur des données d'observation ont été organisés en marge de certains des forums. Les forums et les ateliers sous-régionaux alimenteront les discussions du douzième Forum, qui se tiendra sur le thème « Promouvoir des solutions durables, inclusives et fondées sur des données scientifiques et factuelles pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et atteindre les objectifs de développement durable qui y sont énoncés et consistent à ne laisser personne de côté ».

III. Environnement et développement

A. Résolution 79/1
Accélération de l'action climatique en Asie et dans le Pacifique pour le développement durable

1. Demandes formulées dans la résolution

15. Au paragraphe 3 de sa résolution 79/1, la Commission a prié la Secrétaire exécutive :

a) De continuer d'aider les membres et les membres associés à améliorer les initiatives de coopération en vue de prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions, notamment en encourageant les partenariats entre les gouvernements, les grands groupes et d'autres parties prenantes, selon qu'il conviendra, afin de faciliter la mise en commun de l'information sur une base volontaire, le dialogue sur les politiques, l'assistance technique et la coopération pour parvenir à un développement résilient face aux changements climatiques et écologiquement durable ;

b) De faciliter la coopération entre les différents secteurs de l'économie pour lutter contre les changements climatiques et ses répercussions, notamment en soutenant la coopération régionale sur les modes de transport durables, à faible émission et économes en énergie et en fournissant des évaluations régionales, un renforcement des capacités et un soutien technique en ce qui concerne les stratégies pour un développement résilient face aux changements climatiques, selon qu'il conviendra ;

c) De mobiliser les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies compétents, les organisations régionales et sous-régionales ainsi que les organisations non gouvernementales et de collaborer avec eux, selon qu'il conviendra, dans le cadre de leur mandat et dans la limite des ressources de la Commission, afin de renforcer les capacités des membres et des membres associés, en particulier des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, à élaborer des politiques et à prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques et ses répercussions, de mettre en place des systèmes d'alerte rapide pour tous au niveau régional et d'appuyer les priorités régionales et sous-régionales visant à relever les défis liés au climat ;

d) De continuer d'informer les membres et les membres associés de la Commission sur les progrès réalisés par le secrétariat dans la mise en œuvre du Plan d'action du Secrétariat de l'ONU pour le climat (2020-2030), dans le cadre des mécanismes de communication de l'information existants, selon qu'il conviendra ;

e) De lui rendre compte des progrès accomplis dans l'application de la présente résolution à sa quatre-vingt-unième session.

2. Progrès accomplis

16. Comme suite aux demandes formulées au paragraphe 3 a) de la résolution 79/1 de la Commission, le secrétariat a assisté 20 villes dans 5 États membres (Chine, Inde, Indonésie, Philippines et Thaïlande) dans leur transition vers un développement urbain sobre en carbone et résilient face aux changements climatiques, notamment en encourageant l'assistance technique, les partenariats et la coopération régionale pour lutter contre les effets des changements climatiques et promouvoir l'urbanisation durable. Le secrétariat

a coopéré avec l'Alliance pour le leadership dans le financement de l'action climatique en faveur des villes pour améliorer les conditions nationales du financement de l'action climatique dans les villes aux Fidji, en Inde, en Indonésie et aux Philippines. L'initiative avait pour objectif d'aligner les politiques nationales sur les besoins de financement infranationaux en vue d'assurer la mobilisation efficace des ressources dans le cadre des projets climatiques urbains. En collaboration avec la Banque européenne d'investissement et le triangle de croissance Indonésie-Malaisie-Thaïlande, le secrétariat a organisé des évaluations de préfaisabilité d'infrastructures de gestion des déchets à faible émission dans six villes en Indonésie, en Malaisie et en Thaïlande, mobilisant avec succès des fonds pour renforcer les infrastructures résilientes face aux changements climatiques.

17. Le secrétariat, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la coalition thématique des Nations Unies visant à rehausser le niveau des ambitions en matière d'action climatique, a publié le rapport de 2024 sur l'examen de l'ambition climatique en Asie et dans le Pacifique (*2024 Review of Climate Ambition in Asia and the Pacific – From Ambitions to Results: Sectoral Solutions and Integrated Action*), publié à l'occasion de la vingt-neuvième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le rapport met en avant les écarts d'émissions, les solutions sectorielles et les avantages des stratégies intégrées d'adaptation et d'atténuation en Asie et dans le Pacifique. Le secrétariat s'est servi des enseignements tirés des contributions déterminées au niveau national pour plaider en faveur de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies de réduction à zéro des émissions nettes grâce à des engagements immédiats, substantiels et prolongés de réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la réalisation des ambitieuses contributions déterminées au niveau national de troisième génération, notamment en promouvant une transition juste et en renforçant les investissements dans des solutions fondées sur les écosystèmes. De plus, les consultations régionales tenues avec les gouvernements et les parties prenantes lors de la soixante-dix-neuvième session de la Commission, de la Semaine Asie-Pacifique du climat 2023 et du onzième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable ont également tiré parti des informations contenues dans le rapport.

18. Le secrétariat a collaboré avec le Bureau des Nations Unies pour le développement durable, ainsi qu'avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, pour organiser des ateliers régionaux annuels sur les systèmes de recensement des émissions de gaz à effet de serre à l'intention des experts nationaux des changements climatiques.

19. À l'occasion du projet d'augmentation des investissements en faveur de l'action climatique équitable et accélérée dans le cadre de la relance après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le secrétariat a apporté son soutien au financement de solutions naturelles et à l'élaboration de lignes directrices sur la comptabilisation du carbone axées sur les mangroves. Par ailleurs, il mettra au point des stratégies, renforcera les capacités et améliorera l'état de préparation pour investir dans des solutions naturelles et encouragera la création de réseaux régionaux dans le domaine du carbone bleu, notamment en partenariat avec le Centre de recherche forestière internationale et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Les bénéficiaires directs du projet sont le Bangladesh, l'Indonésie, les Maldives et le Samoa. L'évaluation du carbone bleu réalisée dans le cadre de ce projet a mis en évidence la demande importante de solutions fondées sur la nature dans

la région Asie-Pacifique et proposé des objectifs théoriques de restauration des mangroves afin de contribuer à la fixation de cibles dans les mises à jour des contributions déterminées au niveau national.

20. Le secrétariat a fait appel à des experts nationaux pour aider les pays à repérer les approches intégrées d'adaptation et d'atténuation qui étaient également en mesure de soutenir les États membres dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle génération de contributions déterminées au niveau national pour 2035. Un atelier sur l'intégration des stratégies d'accélération de la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans les contributions déterminées au niveau national a été organisé par le secrétariat et le Bureau des Nations Unies pour le développement durable à Incheon (République de Corée) en mai 2024. Par ailleurs, un guide stratégique a été publié en collaboration avec l'International Institute for Sustainable Development. Ce guide présente les lacunes, les possibilités et les meilleures pratiques dans le domaine du renforcement de la résilience environnementale et sanitaire, ainsi que de la cohérence des politiques, dans certains pays de l'Asie et du Pacifique en ce qui concerne : a) les plans climatiques nationaux, y compris les contributions déterminées au niveau national et les plans nationaux d'adaptation ; b) les stratégies et les plans d'action nationaux pour la biodiversité ; c) les plans nationaux de santé.

21. Les systèmes d'alerte rapide, un meilleur accès aux informations sur les risques et les possibilités de renforcement de la résilience dans des secteurs clefs contribuent également au développement résilient. Le secrétariat et le Programme alimentaire mondial ont mis au point un cadre multidimensionnel d'évaluation des risques liés aux systèmes alimentaires, accompagné d'un tableau de bord, qui fournit des renseignements sur les tendances des risques à long terme afin de renforcer la réactivité aux aléas dans les stratégies d'adaptation aux changements climatiques et de transformation des systèmes alimentaires. Une réunion de groupe d'experts sur le renforcement de l'évaluation des risques multidimensionnels liés aux systèmes alimentaires s'est tenue à Bangkok et en ligne les 18 et 19 septembre 2023. Le secrétariat a collaboré avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement afin d'élaborer un projet de lignes directrices sur les transitions agroécologiques pour l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Ces lignes directrices visaient à soutenir davantage le développement résilient aux changements climatiques et comportaient des contributions issues des dialogues sous-régionaux et de plusieurs consultations nationales organisées dans les pays de l'ASEAN entre octobre 2023 et juillet 2024.

22. De plus, le secrétariat a étendu son assistance technique en matière de développement résilient face aux changements climatiques et écologiquement durable par l'intermédiaire de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte. Les exemples incluent le renforcement des capacités liées aux changements climatiques et à l'adaptation en faveur de la biodiversité au Kirghizistan, la mise en œuvre de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les efforts déployés pour améliorer la qualité de l'air en Mongolie, la mise en place d'un cadre d'inventaire des gaz à effet de serre aux Philippines et une étude de préfaisabilité sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre en Ouzbékistan.

23. Comme suite aux demandes formulées au paragraphe 3 b) de la résolution, le secrétariat a facilité la coopération entre les différents secteurs de l'économie pour lutter contre les changements climatiques, notamment en matière de modes de transport durables, à faible émission et économes en

énergie. Les activités dans ce domaine ont été menées dans le cadre de l'Initiative Asie-Pacifique sur la mobilité électrique, qui regroupe 20 États membres et 4 organisations, ainsi que du mécanisme de coopération régionale sur les transports à faible émission de carbone. De plus, un projet d'amélioration de l'efficacité énergétique du transport de marchandises en Asie et dans le Pacifique a été exécuté. Cinq États membres ont bénéficié d'un appui dans l'élaboration de cadres politiques complets relatifs aux véhicules électriques et une feuille de route régionale axée sur le transport de marchandises durable et économe en énergie a été élaborée à titre d'orientation stratégique pour les États membres. Par ailleurs, plus de 30 États membres ont été consultés dans un effort visant à mieux comprendre les enjeux et les priorités du transport à faible émission de carbone, ce qui a abouti : a) à la définition d'objectifs et de cadres temporels en vue de la transition vers des transports à faible émission de carbone ; b) à la création de couloirs de transport verts ; c) au recensement de mécanismes de financement de l'action climatique axés sur les transports à faible émission de carbone. En outre, le secrétariat a soutenu l'élaboration de politiques sur les infrastructures vertes et résilientes le long du Réseau routier asiatique et la création d'un répertoire des meilleures pratiques.

24. Comme suite aux demandes formulées au paragraphe 3 c) de la résolution, le secrétariat a fourni, à l'aide d'ensembles de données de haute résolution sur les risques climatiques adaptés au Bhoutan, au Cambodge, aux Maldives, au Népal et au Tadjikistan, un renforcement des capacités pour analyser les effets des dangers et des risques climatiques dans chaque pays cible. Les activités ont servi de base aux politiques et mesures nécessaires pour lutter contre les changements climatiques et leurs effets, ainsi qu'à l'amélioration des systèmes d'alerte rapide, conformément à l'initiative « Alertes précoces pour tous » et en coordination avec des partenaires comme le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et l'Organisation météorologique mondiale. En outre, le secrétariat, en collaboration avec les autres membres de la coalition thématique des Nations Unies sur le renforcement de la résilience, a fourni, à l'occasion de plusieurs forums régionaux, un appui au renforcement des capacités en matière de mise au point du nouveau cycle de contributions déterminées au niveau national et de décarbonisation des secteurs clefs, notamment les secteurs de l'énergie, du transport et des déchets. Il a également fourni un appui à la formation sur l'amélioration des inventaires nationaux des émissions de gaz à effet de serre aux niveaux régional, sous-régional (Asie du Nord et Asie centrale) et national (Papouasie-Nouvelle-Guinée).

25. Comme suite aux demandes formulées au paragraphe 3 d) de la résolution, le secrétariat a présenté des informations sur les progrès annuels de sa gestion environnementale au regard des cibles du Plan d'action du Secrétariat de l'ONU pour le climat (2020-2030) aux membres du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission en octobre 2024. Des informations détaillées ont également été rendues publiques dans le rapport annuel sur la durabilité environnementale du secrétariat, dans lequel il a été indiqué que les émissions de gaz à effet de serre avaient baissé de 42 % entre 2016, année de lancement du système de gestion environnementale, et 2023.

B. Résolution 79/2
Coopération régionale aux fins de l'accélération de l'action climatique axée sur les océans en Asie et dans le Pacifique pour le développement durable

1. Demandes formulées dans la résolution

26. Au paragraphe 9 de sa résolution 79/2, la Commission a prié la Secrétaire exécutive :

a) De convoquer un dialogue sur l'accélération de la lutte contre les changements climatiques axée sur les océans afin d'appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable nº 14 et de tenir ce dialogue, dans le cadre de la Journée Asie-Pacifique de l'océan, avant la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable nº 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable de 2025 ;

b) De lui rendre compte des progrès accomplis dans l'application de la présente résolution à sa quatre-vingt-unième session.

2. Progrès accomplis

27. Comme suite aux demandes formulées au paragraphe 9 a) de la résolution 79/2 de la Commission, le secrétariat a organisé le dialogue régional sur l'action climatique fondée sur l'océan, tenu à Bangkok le 19 septembre 2024. Le dialogue régional a servi de plateforme aux États membres et aux parties prenantes pour recenser les défis et les options des efforts régionaux relatifs à l'action climatique fondée sur l'océan et centrés sur les domaines suivants : a) la conservation des écosystèmes marins qui soutiennent l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements ; b) la décarbonisation du transport maritime et de la connectivité maritime ; c) l'accélération du déploiement des énergies renouvelables fondées sur l'océan ; d) l'amélioration de la résilience des océans aux changements climatiques. Le dialogue régional a abouti au lancement d'une initiative régionale sur l'action climatique fondée sur l'océan, proposée par les Gouvernements des Fidji, de l'Indonésie et des Maldives.

28. Organisé en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organe de coordination du programme relatif aux mers d'Asie orientale du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le dialogue régional s'est appuyé sur les discussions annuelles tenues dans le contexte de la Journée Asie-Pacifique de l'océan organisée par le secrétariat et d'autres partenaires depuis 2018 pour servir de contribution conjointe à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable. La manifestation a rassemblé des représentant(e)s venant de 26 pays et de plus de 15 organisation et institutions académiques.

C. Résolution 79/7
Promouvoir la coopération régionale pour le développement urbain durable et l'adaptation des objectifs de développement durable au contexte local en Asie et dans le Pacifique

1. Demandes formulées dans la résolution

29. Au paragraphe 7 de sa résolution 79/7, la Commission a prié la Secrétaire exécutive :

a) De continuer à appuyer les activités d'orientation et la coopération technique à destination des membres et des membres associés en ce qui concerne le développement urbain durable et l'adaptation des objectifs de développement durable aux réalités locales, selon qu'il conviendra, en collaboration avec les organes intergouvernementaux régionaux et sous-régionaux et les organisations internationales, les associations régionales de collectivités locales, les réseaux de la société civile, le secteur privé et les organisations du système des Nations Unies, y compris lors de conférences ministérielles régionales sur le logement et le développement urbain ;

b) D'apporter un soutien aux membres et aux membres associés qui en font la demande, en mettant à leur disposition des études sur les choix de politique générale et en leur proposant des activités de renforcement des capacités, afin de leur donner les moyens de promouvoir le développement urbain durable, notamment par un soutien sur le plan des politiques et de la planification, le but étant d'accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11 dans la région Asie-Pacifique ;

c) De lui rendre compte des progrès effectués dans l'application de la présente résolution à sa quatre-vingt-unième session.

2. Progrès accomplis

30. Comme suite aux demandes formulées au paragraphe 7 a) de la résolution 79/7 de la Commission, le secrétariat a mis sur pied la plateforme Asie-Pacifique de territorialisation des objectifs de développement durable, une initiative multipartite qui sert de centre de coordination au dialogue stratégique, à l'assistance technique et à l'échange de connaissances. La plateforme englobe le réseau du Partenariat Asie-Pacifique pour la territorialisation en faveur de villes durables, qui rassemble des administrations nationales et locales, des organisations de la société civile, le monde universitaire et des partenaires de développement afin de répondre collectivement aux défis du développement urbain et de la transposition des objectifs de développement durable au niveau local. Le secrétariat a également mis au point un cours en ligne sur la territorialisation des objectifs et les synergies de l'action climatique, offrant ainsi un guide pratique permettant aux autorités locales et aux parties prenantes d'intégrer les objectifs aux mesures climatiques prises dans les domaines de la planification urbaine, de la gouvernance et de la prestation de services. Le cours, hébergé sur la plateforme d'apprentissage en ligne de la Commission, a bénéficié d'une large diffusion et aide à renforcer les capacités aux niveaux local et national. En collaboration avec le Fonds commun pour les objectifs de développement durable, le secrétariat a mobilisé des ressources pour des projets d'assistance technique visant à soutenir la territorialisation des objectifs. Aux États fédérés de Micronésie et aux Fidji, des efforts conjoints déployés avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, les équipes de pays des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ont permis de remédier aux insuffisances critiques des capacités et de faire avancer les cadres de gouvernance à plusieurs niveaux aux fins de la réalisation des objectifs.

31. Comme suite aux demandes formulées au paragraphe 7 b) de la résolution, le secrétariat a fourni un appui ciblé aux États membres afin d'accélérer les progrès de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11 (Villes et communautés durables). Cet appui a notamment porté sur le pilotage de feuilles de route nationales relatives à l'objectif 11 en Malaisie. Ces feuilles de route contiennent des stratégies pragmatiques visant à améliorer l'urbanisation durable, en mettant l'accent sur le logement convenable, les infrastructures et la résilience face aux changements climatiques. De plus, le

secrétariat a aidé les autorités locales du Népal, des Philippines et de la Thaïlande à préparer des rapports sur les examens locaux volontaires, leur permettant ainsi de suivre les progrès de la réalisation des objectifs et de mettre en commun les pratiques novatrices. Afin de doter les décideurs et les praticiens des outils nécessaires pour relever les défis urbains, une série d'études stratégiques et d'ateliers de formation ont été menés, notamment des études thématiques sur la résilience urbaine, l'action climatique et les solutions fondées sur la nature, qui ont permis d'orienter les politiques urbaines nationales et les cadres de planification. Le secrétariat a également organisé des dialogues lors de conférences régionales sur le développement urbain durable, ce qui a renforcé les engagements en faveur de l'urbanisation durable et la territorialisation des objectifs. Ces plateformes ont stimulé les synergies entre les États membres, les organisations régionales et les entités des Nations Unies.

IV. Réduction des risques de catastrophe

Résolution 79/8
Examen des modalités de la mise en place du programme spécial des Nations Unies pour le bassin de la mer d'Aral

1. Demandes formulées dans la résolution

32. Au paragraphe 4 de sa résolution 79/8, la Commission a prié la Secrétaire exécutive :

a) De commander la réalisation de l'étude mentionnée ci-dessus, selon qu'il conviendra, en collaboration avec les entités spécialisées concernées, conformément à leur mandat respectif et sous réserve de la disponibilité de ressources, pour déterminer la faisabilité du renforcement de la coopération régionale aux fins d'atténuer et de réduire autant que possible les conséquences des catastrophes dans le bassin de la mer d'Aral, ainsi que pour définir les modalités d'un tel renforcement, en veillant à éviter les chevauchements d'activités ;

b) De faciliter l'organisation d'un atelier sur la prévention et l'atténuation des catastrophes naturelles dans le bassin de la mer d'Aral avec les organisations qui possèdent les compétences techniques voulues dans ce domaine, selon qu'il conviendra et sous réserve de la disponibilité de ressources ;

c) De lui rendre compte des progrès accomplis dans l'application de la présente résolution à sa quatre-vingt-unième session.

2. Progrès accomplis

33. Comme suite aux demandes formulées au paragraphe 4 a) de la résolution 79/8 de la Commission, le secrétariat a commandé une étude sur la faisabilité et les modalités du renforcement de la coopération régionale en vue d'atténuer et de limiter les conséquences des catastrophes dans le bassin de la mer d'Aral[1]. Dans l'étude, plusieurs options sont avancées concernant la proposition de programme spécial des Nations Unies pour le bassin de la mer d'Aral, sur la base des consultations menées avec les parties prenantes.

34. Comme suite aux demandes formulées au paragraphe 4 b) de la résolution, le secrétariat a organisé un atelier consultatif régional sur la prévention et l'atténuation des catastrophes naturelles dans le bassin de la mer d'Aral qui a rassemblé des représentant(e)s du Kazakhstan, du Kirghizistan, de

[1] Voir https://repository.unescap.org/handle/20.500.12870/7862.

l'Ouzbékistan et du Turkménistan, ainsi que du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral. L'atelier a eu lieu à Achgabat le 30 novembre et le 1er décembre 2024. Sur la base de l'étude susmentionnée, différentes options concernant la proposition de programme spécial des Nations Unies pour le bassin de la mer d'Aral ont été examinées à l'occasion de l'atelier, notamment : a) la mise en place d'un partenariat multidimensionnel (de coordination) rassemblant les pays de l'Asie centrale et les entités des Nations Unies présentes dans le bassin de la mer d'Aral ; b) l'alignement des activités du programme spécial des Nations Unies pour le bassin de la mer d'Aral sur la structure actualisée du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, en particulier pour ce qui est d'attirer des fonds et d'intégrer la technologie ; c) la fusion des activités du programme spécial des Nations Unies pour le bassin de la mer d'Aral avec celles du centre régional pour les technologies climatiques en Asie centrale en train d'être mis en place à Achgabat ; d) la création d'un programme spécial des Nations Unies sur la résilience et les catastrophes climatiques dans le bassin de la mer d'Aral comme nouveau groupe de travail du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale ou sous-groupe de travail du groupe de travail thématique sur l'eau, l'énergie et l'environnement du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale. Les participant(e)s à l'atelier ont convenu de continuer d'examiner toutes les options.

V. Statistiques

A. Résolution 71/14
Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil, 2015-2024

1. Demandes formulées dans la résolution

35. Au paragraphe 5 de sa résolution 71/14, la Commission a prié la Secrétaire exécutive :

a) D'accorder la priorité à la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle et du Cadre d'action régional ;

b) De continuer de collaborer étroitement avec les donateurs et les autres partenaires de développement concernés afin d'aider l'action engagée par les pays en renforçant l'appui technique disponible aux niveaux national, sous-régional et régional, en facilitant la coopération régionale et interrégionale, en lançant des campagnes de sensibilisation et en aidant les pays à mobiliser des ressources et à bénéficier de sources de financement ;

c) De promouvoir activement une approche holistique pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, car ces systèmes sont essentiels pour assurer un développement inclusif et centré sur l'être humain, en particulier dans l'exécution du programme de développement pour l'après-2015, qui devrait être adopté au Sommet des Nations Unies en septembre 2015, notamment en recherchant les moyens de renforcer la collaboration et la coordination entre les partenaires de développement à tous les niveaux ;

d) D'aider le Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique à s'acquitter de ses fonctions de surveillance et d'orientation stratégique pour le Cadre d'action régional et de suivi de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil ;

e) De faire rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution à ses soixante-douzième, soixante-seizième et quatre-vingt-unième sessions, conformément au calendrier d'examen prévu dans le Cadre d'action régional.

2. Progrès accomplis

36. Comme suite aux demandes formulées au paragraphe 5 a) de la résolution 71/14 de la Commission, le secrétariat a donné la priorité à la mise en œuvre du Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique par l'entremise d'une équipe affectée exclusivement à ce sujet dans le cadre du sous-programme 7 du secrétariat sur les statistiques.

37. Comme suite aux demandes formulées au paragraphe 5 b) de la résolution, le secrétariat a continué de collaborer avec les partenaires de développement et les donateurs concernés pour aider les membres et les membres associés à améliorer leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. Cette collaboration a été menée sous les auspices du Partenariat Asie-Pacifique pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, qui réunit de nombreux organismes des Nations Unies et partenaires de développement dont le mandat consiste à soutenir le renforcement de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil aux échelons national, régional et mondial. Le secrétariat a également soutenu les activités au niveau mondial, notamment l'élaboration de nouveaux manuels et guides.

38. Parmi les activités collaboratives entreprises par le secrétariat depuis 2015, il convient de citer :

a) La mise en œuvre de nombreux projets financés par l'initiative Bloomberg Philanthropies Data for Health et exécutés conjointement en étroite collaboration avec d'autres partenaires de développement ;

b) L'appui à la création et au fonctionnement de réseaux sous-régionaux d'officiers de l'état civil, tels que le Réseau des officiers d'état civil du Pacifique, le Réseau des professionnels de l'état civil de l'Asie du Sud et le Réseau des officiers d'état civil de l'Asie du Sud-Est, ainsi que d'autres groupes d'experts, ateliers, programmes de formation et examens liés à l'enregistrement des faits d'état civil et aux statistiques de l'état civil, en fournissant des ressources humaines et financières et des conseils techniques pour contribuer à l'organisation de réunions ;

c) La fourniture d'une assistance technique dans certains pays afin de soutenir la production de statistiques de l'état civil basées sur l'enregistrement des faits de l'état civil, l'évaluation des inégalités dans l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, la cartographie des processus de production pour intégrer et améliorer les processus dans certains pays et l'appui à l'élaboration des politiques relatives à l'enregistrement des faits d'état civil et aux statistiques de l'état civil ;

d) L'appui aux activités de sensibilisation à l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil aux fins de la réalisation du Programme 2030, le maintien d'un répertoire public de ressources et de travaux sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en ligne[2] et une communication régulière avec les interlocuteurs nationaux chargés de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil et d'autres parties prenantes ;

[2] Voir https://getinthepicture.org/.

e) La facilitation d'un élargissement substantiel des connaissances disponibles sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en organisant le premier forum de recherche sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, tenu en avril 2023, en soutenant la recherche grâce à l'initiative de formation à la recherche appliquée dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil et en menant des recherches sur une grande variété de sujets.

39. Comme suite aux demandes formulées au paragraphe 5 c) de la résolution, le secrétariat a encouragé l'adoption d'une approche globale de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en se concentrant sur ce sujet lors de la deuxième Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, tenue en novembre 2021, et en menant les activités décrites dans les paragraphes 36 à 38. Par ailleurs, le secrétariat a participé aux activités menées à l'échelle mondiale en vue de mettre en œuvre le Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique, qui vise à soutenir l'enregistrement des faits d'état civil comme fondement de l'identité juridique.

40. Comme suite aux demandes formulées au paragraphe 5 d) de la résolution, le secrétariat a continué d'apporter son soutien au Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique en organisant des réunions annuelles et en élaborant régulièrement des documents de fond sur le sujet. Le Groupe directeur régional a fourni des orientations stratégiques sur la mise en œuvre du Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique. De plus, le secrétariat, sous la direction du Groupe directeur régional et en étroite collaboration avec les autres partenaires de développement, a mené le processus de définition de l'état de référence et des objectifs à moyen terme, ainsi que des objectifs à l'échelle nationale, établi dans le Cadre d'action régional et organisé la deuxième Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique. Le secrétariat soutient activement l'examen de 2025 de la mise en œuvre du Cadre d'action régional et les préparatifs de la troisième Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, qui se tiendra à Bangkok du 24 au 26 juin 2025.

B. Résolution 75/9
Mise en œuvre de la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté »

1. Demandes formulées dans la résolution

41. Au paragraphe 3 de sa résolution 75/9, la Commission a prié la Secrétaire exécutive :

a) De soutenir les membres et les membres associés dans leurs efforts visant à honorer les engagements pris dans la Déclaration ;

b) D'engager le dialogue avec les partenaires de développement concernés et avec d'autres parties prenantes afin de faciliter une action continue, coordonnée et efficace visant à honorer les engagements pris dans la Déclaration ;

c) De lui rendre compte, à sa quatre-vingt-unième session (2025), des résultats de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la Déclaration, lequel se déroulera en 2024 à la neuvième session du Comité de statistique, qui sera convoquée à un niveau de décision plus élevé, afin d'évaluer la mise en œuvre de ladite Déclaration.

2. Progrès accomplis

42. Comme suite aux demandes formulées au paragraphe 3 a) de la résolution 75/9 de la Commission, le Comité de statistique, à sa septième session, a approuvé le projet de cadre de suivi et d'évaluation de la vision et du cadre d'action collectifs et de la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté » pour faire progresser les statistiques officielles dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030[3]. La vision collective comprend 5 domaines d'action et la Déclaration contient 12 engagements. Un rapport de référence a été présenté à la septième session du Comité et est mis à jour à chaque session.

43. Neuf engagements nationaux ont été arrêtés. Pour appuyer ces engagements, la série des Cafés Asie-Pacifique de la statistique, lancée en 2020, a permis d'échanger des connaissances au fil de 100 séances, améliorant ainsi la collaboration régionale. Huit des neuf engagements ont bénéficié de l'appui d'activités supplémentaires, notamment les suivantes :

a) Concernant l'intégration du développement de la statistique dans les politiques de développement national, le secrétariat a lancé en 2020 la Communauté de pratique de la région Asie-Pacifique sur l'intégration des données, publié le document intitulé *Asia-Pacific Guidelines to Data Integration for Official Statistics* et facilité l'échange de connaissances lors de 70 réunions. Il a également mis au point un outil d'auto-évaluation de la capacité à utiliser les données administratives dans les recensements ;

b) Concernant le renforcement des cadres nationaux de suivi, le rapport annuel sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique (*Asia and the Pacific SDG Progress Report*) et le Portail des objectifs de développement durable pour l'Asie et le Pacifique aident les pays à suivre l'avancée des cibles de développement et les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030. L'Outil de suivi des objectifs de développement durable au niveau national, lancé en 2021, est un outil gratuit d'évaluation de l'état d'avancement des objectifs. L'outil « Every policy is connected » a été mis au point pour améliorer le suivi des politiques d'inclusion et de leurs effets ;

c) Concernant trois des engagements (mettre en place des organes consultatifs de haut niveau, définir les rôles et les responsabilités du système statistique national afin de transformer les processus de production statistique et donner des moyens d'action aux chefs des organismes nationaux de statistique), le secrétariat a soutenu l'habilitation des chefs des organismes nationaux de statistique en tant que coordinateurs des systèmes statistiques nationaux, la mise en place de mécanismes consultatifs et de coordination appropriés et la clarification des rôles et responsabilités par l'examen des systèmes statistiques nationaux, qui débouche sur des recommandations à l'attention et à l'action des niveaux supérieurs de gouvernement ;

[3] ESCAP/CST/2020/6, décision 1.

d) Concernant le renforcement des dispositions légales et l'adoption des nouvelles technologies, une formation aux mégadonnées et aux sciences des données a été fournie par le Pôle régional sur les mégadonnées et la science des données pour l'Asie et le Pacifique, une collaboration entre le secrétariat, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et Statistics Indonesia ;

e) Concernant l'amélioration des communications et le renforcement de la culture statistique, l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique a offert un cours en ligne sur la compilation des métadonnées nationales dans le cadre des objectifs de développement durable ;

f) Concernant la révision des politiques et des stratégies nationales, le secrétariat a aidé les pays à examiner leurs stratégies de développement des statistiques.

44. Comme suite aux demandes formulées au paragraphe 3 b) de la résolution, les partenaires de développement ont été appelés à fournir une assistance coordonnée. Cet appel a été concrétisé au niveau mondial par l'intermédiaire du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies et du Comité de coordination des activités de statistique. Au niveau régional, il a été concrétisé par l'intermédiaire du groupe de travail sur les données et les statistiques de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Asie et le Pacifique et en collaboration avec des institutions spécialisées dans le domaine du renforcement des capacités.

45. Le secrétariat a veillé à ce que les consultations adéquates soient organisées avant la réalisation d'études ou d'enquêtes statistiques avec les organismes nationaux de statistique par l'intermédiaire des bureaux des coordonnateurs résidents. La plupart des bureaux ont été soutenus par du personnel chargé du suivi des résultats et de la gestion des données.

46. Le secrétariat a continué de mettre au point et de renforcer des normes statistiques internationales et appuyé l'application des normes existantes, comme le Système de comptabilité environnementale et économique. Il a également appuyé l'élaboration de nouvelles normes comme le cadre pour les statistiques relatives aux catastrophes et la création de pôles de soutien à la mise en œuvre comme le Partenariat mondial pour la comptabilité de l'océan dans le cadre de la comptabilité des écosystèmes.

47. Comme suite aux demandes formulées au paragraphe 3 c) de la résolution, le Comité de statistique, à sa neuvième session tenue en décembre 2024, a examiné la note du secrétariat intitulée « Tirer parti de la puissance des données pour ne laisser personne de côté : réflexions sur l'avancée de la mise en œuvre de la Déclaration intitulée "Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté" ». À la même session, le Comité a décidé : a) de promouvoir une approche mobilisant l'ensemble de la société afin de faire progresser la mise en œuvre de la Déclaration ; b) de faire progresser la création de partenariats nationaux en matière de données et l'établissement de groupes consultatifs d'utilisateurs de données chargés de conseiller les statisticien(ne)s en chef et de faciliter la mise au point de visions stratégiques relatives aux données ; c) de faire de la mise en place de systèmes statistiques agiles une de ses activités prioritaires[4].

[4] ESCAP/CST(9)/6, décisions 1, 2 et 3.

48. Toujours à la même session, le Comité a recommandé que la Commission invite ses membres et ses membres associés à accroître le soutien politique et financier en faveur de systèmes statistiques inclusifs. Il a également recommandé que la Commission reconnaisse que la mise en œuvre concrète de la Déclaration nécessite d'adopter une approche mobilisant l'ensemble de la société et encourage les gouvernements à élaborer des visions stratégiques relatives aux données[5].

_____

[5] ESCAP/CST(9)/6, recommandations 1, 2 et 3.